

Il a été question du 23 novembre. Si Votre Honneur veut bien consulter le hansard, il y trouvera, à la page 2055, une déclaration où le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) parle de ce que font certains autres pays et dit que nous pourrions faire davantage relativement à l'entente sur le blé avec la Chine. C'est dire que la déclaration du ministre, déclaration répétée dans le communiqué, est tout à fait fausse et que la Chambre de même que les députés en cause ont droit à des excuses.

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, le chef de l'opposition officielle, en sa qualité de chef de parti dont les déclarations ont fait l'objet d'une controverse, a le droit de s'expliquer et de réfuter les déclarations du ministre, mais j'aurais préféré que l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam soit présent pour faire sa propre déclaration, vu que c'est son attitude à lui qu'on pourrait avoir mal interprétée. Je pense que le Règlement ne permet pas de poser la question de privilège simplement pour exposer l'attitude contraire d'un parti.

Quant à ce que le député de Timiskaming a déclaré au sujet de l'attitude du ministre, il me semble que la Chambre a amorcé un débat qui n'a pas encore pris fin sur le premier poste des crédits du ministre et, dès que nous reprendrons cette discussion, les députés pourront se lancer dans une controverse s'ils le désirent. Il n'y a certes pas matière à la question de privilège, sauf pour ce qui est de l'attitude adoptée par le chef de l'opposition, dont les déclarations sont en cause.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'appelle votre attention sur le fait suivant. Voici ce que dit le communiqué émis par le cabinet du ministre:

Les membres du parti libéral et du Nouveau parti démocratique s'opposent à ce que nous vendions du blé à la Chine.

En disant cela, le ministre vise non seulement le député de Burnaby-Coquitlam, mais tous les membres de notre groupe. Voilà ce qu'en pense notre parti. A mon avis, le ministre devrait s'excuser d'avoir sciemment fait une déclaration erronée.

M. l'Orateur: A l'ordre! Ne nous engageons pas plus avant dans un débat sur la question. J'ai pris note des observations du député de Skeena, mais j'estime que tout membre du Nouveau parti démocratique pourrait adopter la même attitude aussi bien ici qu'en dehors de la Chambre. La question de privilège est aussi limitée que je l'ai indiqué.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

M. Mandziuk présente le 2^e rapport du comité permanent des bills privés.

[M. Peters.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OCDE—RAPPORT SUR LA RÉUNION ANNUELLE DU CONSEIL MINISTÉRIEL

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, si l'on ne considère pas qu'un membre de la Chambre commet une imprudence en disant qu'il revient de Paris, j'aimerais faire rapport à la Chambre de la réunion annuelle de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Comme les honorables députés le savent bien, la seconde réunion annuelle des ministres des vingt pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques s'est tenue à Paris les 27 et 28 novembre. Je désire aujourd'hui faire rapport à la Chambre des résultats de cette très intéressante réunion, qui a remporté un grand succès. Le programme de la réunion portait sur des questions concernant les trois objectifs principaux de l'Organisation, c'est-à-dire la réalisation d'un degré maximum de croissance économique et d'embauchage, compte tenu de la stabilité financière, le développement de l'économie des pays sous-développés et l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire.

Dans un échange de vues sur la politique économique, les ministres ont passé en revue la conjoncture dans les pays membres, de même que le progrès réalisé au cours de la dernière année en ce qui concerne l'objectif de croissance collectif défini en novembre 1961. Les députés se rappellent qu'en cette occasion les ministres de l'OCDE étaient tombés d'accord pour établir comme objectif collectif la réalisation, au cours de la décennie 1960-1970, de l'accroissement de 50 p. 100 du véritable produit national brut dans l'ensemble des 20 pays membres.

En examinant les perspectives économiques à l'heure actuelle, le Conseil a remarqué qu'aux États-Unis il existe de la main-d'œuvre en chômage et une puissance inutilisée, et donc un besoin évident de mesures pour stimuler la demande. La production européenne continue de croître, bien qu'à un rythme moins rapide qu'auparavant. On se propose de ne pas perdre de vue cette situation: les ministres sont convenus que, si des mesures allaient être nécessaires pour stimuler l'économie des pays membres, il importerait d'agir rapidement et de concert. Cette réunion a démontré que la situation du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis en matière de concurrence s'était améliorée. Nous espérons qu'il en résultera un meilleur équilibre dans les paiements internationaux.

Le Conseil a décidé de faire publier deux études importantes, bien qu'elles ne soient que